
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 3 février 2020 à 18 h 30
Salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy,
bureau 201**

PRÉSENCES :

Giuliana FUMAGALLI, Mairesse d'arrondissement
Rosannie FILATO, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement par intérim
Madame Brigitte BEAUDREault, Directrice des services administratifs
Madame Elsa MARSOT, Directrice culture, sports, loisirs et développement social par intérim
Monsieur Marco SAINT-PIERRE, Directeur des travaux publics par intérim
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Monsieur Jean-Sébastien MARCOTTE, Commandant du PDQ 30
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement
Madame Diane MONGEAU, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 35.

10.02 - Présentation

Aucune présentation n'est faite.

CA20 14 0005

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire, en y modifiant la séquence d'adoption comme suit :

- adopter les articles 30.01 et 30.02 immédiatement après l'adoption de l'article 10.03.

Adopté à l'unanimité.

10.03

CA20 14 0006

Adopter le Plan d'action culturel 2020-2022 de l'arrondissement.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'adopter le Plan d'action culturel 2020-2022 de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1203356001

CA20 14 0007

Adopter le Plan d'action de développement social 2020-2023 de l'arrondissement « Ensemble, bâtissons l'avenir ! ».

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'adopter le Plan d'action de développement social 2020-2023 de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension « Ensemble, bâtissons l'avenir ! ».

Adopté à l'unanimité.

30.02 1207644002

CA20 14 0008

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 29 novembre 2019, à 13 h

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 29 novembre 2019, à 13 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA20 14 0009

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 décembre 2019, à 18 h 30

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 décembre 2019, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.05

CA20 14 0010

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 19 décembre 2019, à 9 h

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 19 décembre 2019, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.06

CA20 14 0011

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 16 janvier 2020, à 9 h

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 16 janvier 2020, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.07

10.08 - Prendre acte du dépôt sur le site Internet de l'arrondissement, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de l'exercice financier avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Le conseil d'arrondissement prend acte du dépôt sur le site Internet de l'arrondissement, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de l'exercice financier avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

10.09 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

La mairesse de l'arrondissement, Giuliana Fumagalli, fournit des informations sur les priorités de l'arrondissement concernant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et leur sécurité ainsi que la transition écologique. Elle ajoute qu'en matière de logement sociaux diverses actions seront mise en œuvre afin de protéger le parc locatif de logements, notamment des interventions réglementaires. Concernant la mobilité et les mesures d'apaisement de la circulation, un nouveau feu de circulation sera installé au coin des rues Des Écores et Jean-Talon.

Par ailleurs, elle informe les citoyens que l'arrondissement collabore avec la Ville-centre pour l'aménagement de deux passages à niveau, car les travaux nécessaires relèvent de cette dernière. L'aménagement de ces deux passages nécessite plusieurs étapes notamment le lancement d'appels d'offres. Ce dossier constitue une priorité pour l'arrondissement afin d'assurer la sécurité des utilisateurs. Elle ajoute que le conseil d'arrondissement se prononcera, à l'article 20.07 de l'ordre du jour, sur l'achat d'un terrain vacant ayant front sur l'autoroute Métropolitaine dans le but d'établir un corridor scolaire près de l'école Saint-Bernardin. L'arrondissement analyse également la possibilité d'aménager une piste cyclable sur la rue Villeray d'Est en Ouest.

Toujours en lien avec la transition écologique et la sécurité, elle traite de divers dossiers qui seront adoptés lors de la séance du conseil, soit l'octroi du contrat pour la fourniture et la pose de bollards de protection des saillies de trottoirs, l'affectation budgétaire à la brigade propreté et aux ruelles vertes ainsi que l'octroi du contrat de réaménagement du parc nouvellement nommé parc du Ruisseau-du-Pont-à-

l'Avoine. Elle invite les citoyens aux trois assemblées publiques de consultation, les 6, 13 et 17 février 2020 sur les modifications réglementaires en matière de zonage et visant à régir l'implantation des maisons de chambres, des hôtels et des hôtels-appartements.

À la fin de la période d'annonces des conseillers d'arrondissement (article 10.09), elle souligne le Mois de l'histoire des Noirs et la contribution de cette communauté à la société. Dans le cadre de la Semaine de la persévérance scolaire, elle encourage les jeunes dans la continuité de leurs études.

La conseillère, Mary Deros, débute en invitant l'assemblée à observer une minute de silence pour M. Nicholas Skarmountzos, qui a été grandement impliqué au sein de l'Organisation des jeunes de Parc-Extension, décédé en décembre 2019. Ensuite, elle informe les citoyens qu'un projet est à venir en matière de logements sur la rue de l'Épée au nord de la rue De Liège. De plus, elle invite les citoyens à collaborer au bon déroulement de la corvée de propreté de l'arrondissement.

Par ailleurs, elle fournit des informations sur les travaux qui seront nécessaires pour ouvrir la voie qui permettra aux piétons de traverser de façon sécuritaire le passage à niveau de l'avenue Ogilvy/coin De Castelnau. L'arrondissement est en attente de la Ville-centre, car ce dossier relève de cette dernière. En terminant, dans l'attente du printemps, elle invite les citoyens à profiter des installations hivernales.

La conseillère, Rosannie Filato, remercie et félicite le personnel de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour l'élaboration des deux plans d'action, en culture et en développement social. Elle fournit des informations sur les actions bénéfiques de la Fondation Laurent Duvernay-Tardif afin de favoriser l'activité physique, notamment chez les jeunes du quartier.

Par ailleurs, elle mentionne que la Ville-centre investira une somme de 1,6 M \$ au réaménagement du parc Villeray. Elle fournit des informations sur les interventions visées afin d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes. De plus, elle exprime ses préoccupations concernant la diminution du nombre de logements depuis quelques années et les actions qui sont en cours à la Ville-centre où les gouvernements supérieurs sont sollicités. Elle invite les locataires qui disposent d'un logement qui répond à leurs attentes à ne pas déménager. En terminant, elle invite également les locataires à interpeller les associations locales de logement et la Régie du logement, s'il survenait des problèmes de salubrité.

Le conseiller, Sylvain Ouellet, mentionne que le réaménagement du parc du Ruisseau-du-Pont-à-l'Avoine (anciennement nommé du Bon-Air), vise notamment à réduire les îlots de chaleur. Il fournit des informations sur l'origine du nom du parc étant donné qu'un ruisseau y prenait place jadis. L'achat du terrain vacant près de l'autoroute Métropolitaine vise également la réduction d'îlots de chaleur et permettra un accès aux élèves de l'école Saint-Bernardin. Il invite les citoyens aux consultations publiques sur les modifications au Règlement de zonage, à la consultation organisée pour le chantier du SRB Pie-IX et à la soirée d'information par la Société de transport de Montréal pour l'amorce du prolongement de la ligne bleue de métro.

Il ajoute qu'un nouveau feu de circulation devrait être installé au coin des rues Des Écores et Jean-Talon à l'automne 2020, à la sortie du métro d'Iberville. En terminant, il félicite monsieur Marco St-Pierre pour sa nomination à titre de directeur des travaux publics par intérim.

Le conseiller, Josué Corvil, souligne divers moments spéciaux, notamment la Semaine des enseignants, les Journées mondiales sur le cancer, sans téléphone cellulaire et sans facebook ainsi que la fête de la Saint-Valentin. Il souligne particulièrement les Journées de la persévérance scolaire qui se tiendront du 17 au 21 février 2020, à propos desquelles une résolution sera adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement.

De plus, il profite de l'occasion pour parler de la proclamation du mois de février 2020 « Mois de l'histoire des noirs » et des multiples contributions de la communauté noire dans toutes les sphères de la société, telles la science, la santé ou la culture, à titre d'exemples. Il souligne également la nomination de deux membres de l'arrondissement, soit Mme Fatima Bah et de M. Paul Evra, à titre de lauréats du Mois de l'histoire des noirs à Montréal et félicite leur engagement.

Il félicite le personnel de l'arrondissement pour l'élaboration des plans d'action culturel et en développement social. Il termine en identifiant diverses activités qui se tiendront en février dans le quartier Saint-Michel.

10.10 - Période de questions du public

À 19 h 15, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions.

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14004), la mairesse de l'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Matthew James Chapman	Prix d'un billet « aller-retour » du transport en commun
Isabelle Gauthier	Parc-école Saint-Pierre-Apôtre qui n'est plus ouvert au public
Aurélie Sierra Geneviève L'Heureux	Demande d'appui pour la « Journée des ruelles vertes »
Danielle Roy	Circulation sur la rue De Chateaubriand.
Robert Bellehumeur	Mesures d'apaisement de la circulation entre les rues Jarry, Lajeunesse et Saint-Hubert
Simon Ambeault	Suivi du dossier de la maison communautaire du parc George-Vernot
Pierre Zidor Andrée Dandy Bernardin	Visite de la police à l'Église Méthodiste Libre de Rosemont Implantation de l'alphabétisation à l'Église Méthodiste Libre de Rosemont
Donatantonio Del Sonno	Installation de plaque de métal vis à vis 9327, rue d'Iberville – fermeture de la rue Louvain pour accéder au chalet du parc Champdoré
Georges Piriou	Travail très bien fait lors du ramassage de la neige
Eric Allen Junior	Plan de développement durable

À 20 h 15

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie Filato
Sylvain OUELLET
Mary DEROS
Josué CORVIL

et résolu :

de prolonger la période de questions afin de permettre à tous les citoyens inscrits d'être entendus.

Adopté à l'unanimité.

Eddy Charles	Information sur le « Mois de l'histoire des noirs »
Béatrice Daniele Calmel	Vitesse sur la rue Querbes Accessibilité au centre William Hingston
Guy Dussault	Vignette sur la 8 ^e Avenue entre Jean-Talon et Everett Déneigement du débarcadère de l'école St-Mathieu
Duncan Sanderson	Bruit des avions la nuit
Tuey Soo Fong	Article 40.11 - Est-ce la démolition du 7198, rue Berri va endommager le bâtiment voisin
Jonathan Yves De Luca	Article 40.02 - 8300 à 8360, boul. St-Laurent
Sarah Butler	Stationnement et circulation
Sylvain O'Reilly	Augmentation de la diffusion de l'existence du club de hockey auprès des jeunes et utilisation des locaux de l'aréna Howie-Morenz comme salle d'étude

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la mairesse de l'arrondissement déclare la période de question close à 21 h 05.

10.11 - Période de questions des membres du conseil

À 21 h 05, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

CA20 14 0012**Proclamation du mois de février 2020 « Mois de l'histoire des Noirs »**

CONSIDÉRANT que la célébration du Mois de l'histoire des Noirs au mois de février remonte à plusieurs décennies au Canada, au Québec et particulièrement dans la région montréalaise;

CONSIDÉRANT que c'est au début des années 70 que les communautés noires établies à Montréal ont commencé à faire reconnaître et rendre plus visible l'apport des Noirs à l'histoire des États-Unis, ainsi qu'à l'édification de notre société;

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, des organismes publics et parapublics, tant aux niveaux fédéral, provincial que municipal, ont soutenu officiellement la célébration du Mois de l'histoire des Noirs;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal veut lutter contre la discrimination raciale, maintenir et promouvoir sur son territoire des relations interculturelles harmonieuses et mettre en évidence la richesse de la diversité ethnoculturelle de la population;

CONSIDÉRANT la contribution remarquable des communautés noires au développement de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le mois de février « Mois de l'histoire des Noirs ». Par cette proclamation, l'arrondissement s'engage à souligner annuellement le « Mois de l'histoire des Noirs » et encourage les citoyennes et citoyens à partager l'esprit du Mois en participant aux différentes activités qui s'y rattachent.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CA20 14 0013**Proclamation des journées de la persévérance scolaire du 17 au 21 février 2020**

CONSIDÉRANT que la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire, regroupant plusieurs partenaires, se tiendra du 17 au 21 février 2020, et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT que la persévérance et la réussite scolaire font partie des préoccupations des élu.e.s municipaux et que l'éducation est primordiale pour la collectivité montréalaise;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont les compétences et les pouvoirs pour influencer directement la qualité de vie des jeunes et des élèves et, du même coup, permettre à ces derniers et ces dernières de développer leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT que les élu.e.s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de sensibilisation à la réussite éducative, entre autres à travers le comité « Réussite éducative : les élu.e.s s'engagent! » de Concertation Montréal;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame la semaine du 17 février 2020 comme étant celle des *Journées de la persévérance scolaire* dans notre arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CA20 14 0014**Proclamation de la Journée internationale de la langue maternelle le 21 février 2020**

CONSIDÉRANT que la Journée internationale de la langue maternelle fut proclamée par l'UNESCO le 21 février 2000, et qu'elle est célébrée chaque année à cette date;

CONSIDÉRANT que cette journée consacre la reconnaissance du Mouvement pour la Langue commémoré au Bangladesh depuis 1952, quand la police et l'armée de l'État pakistanais, qui occupait alors le Bangladesh, ouvrirent le feu sur la foule des locuteurs de Bengali manifestant pour leurs droits linguistiques à Dhaka;

CONSIDÉRANT que la diversité linguistique est de plus en plus menacée à mesure que des langues disparaissent et que 40 % des habitants de la planète n'ont pas accès à un enseignement dans une langue qu'ils parlent ou qu'ils comprennent

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 21 février 2020 *Journée internationale de la langue maternelle*, sous le thème de « enseignement de la langue maternelle et éducation inclusive ».

Adopté à l'unanimité.

15.03

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

CA20 14 0015

Octroyer un contrat à Les Entreprises Denexco inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réaménagement du parc Du Bon-Air (renommé parc du Ruisseau-du-Pont-à-l'Avoine), aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 898 836,37 \$, taxes incluses et autoriser une dépense maximale de 1 063 420,01 \$, taxes incluses (contingences : 89 883,64 \$; incidences : 74 700 \$) - appel d'offres public PARCS-20-01 (4 soumissionnaires).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Les Entreprises Denexco inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réaménagement du parc Du Bon-Air (renommé parc du Ruisseau-du-Pont-à-l'Avoine), aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 898 836,37 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public PARCS-20-01 (4 soumissionnaires);
2. d'autoriser des contingences de 89 883,64 \$, taxes incluses;
3. d'autoriser des incidences de 74 700 \$, taxes incluses;
4. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1207961001

CA20 14 0016

Octroyer un contrat à l'entreprise Construction Cappa, plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture et pose de bollards de protection de saillies de trottoirs, là où requis, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 496 136,67 \$, taxes incluses et autoriser une dépense maximale de 545 750,34 \$, taxes incluses (contingences : 49 613,67 \$) - appel d'offres public PRR-19-08 (5 soumissionnaires).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à l'entreprise Construction Cappa, plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture et pose de bollards de protection de saillies de trottoirs, là où requis, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 496 136,67 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public PRR-19-08 (5 soumissionnaires);
2. d'autoriser des contingences de 49 613,67 \$, taxes incluses;
3. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1194820002

CA20 14 0017

Autoriser une dépense maximale de 112 696,07 \$, taxes incluses, à Les Excavations DDC (2632-2990 Québec inc.), pour le renouvellement du contrat de location de deux camions 12 roues-benne avec opérateurs pour des travaux de voirie, pour la période du 13 avril au 13 novembre 2020, conformément à l'appel d'offres public 18-17363.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense maximale de 112 696,07 \$, taxes incluses, à Les Excavations DDC (2632-2990 Québec inc.), pour le renouvellement du contrat de location de deux camions 12 roues-benne avec opérateurs pour des travaux de voirie, pour la période du 13 avril au 13 novembre 2020, conformément à l'option de prolongation identifiée à l'article 15.02 et de l'annexe 2.03.02 de l'appel d'offres public 18-17363;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1194969014

CA20 14 0018

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 17 246,25 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels de surveillance de travaux à la firme IGF axiom inc., dans le cadre du contrat pour des travaux de construction de dos d'âne allongés sur différentes rues locales (CA19 14 0238 - appel d'offres public PRR-19-07), majorant ainsi le montant total du contrat de services professionnels de 22 696,75 \$ à 39 943 \$.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 17 246,25 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels de surveillance de travaux à la firme IGF axiom inc., dans le cadre du contrat octroyé pour des travaux de construction de dos d'âne allongés sur différentes rues locales (CA19 14 0238), majorant ainsi le montant total du contrat de services professionnels à IGF axiom inc. de 22 696,75 \$ à 39 943 \$;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1194820003

CA20 14 0019

Accorder une contribution financière de 562 084,98 \$ à l'organisme Le Patro Le Prevost, pour l'année 2020 et autoriser le versement d'un montant approximatif de 48 144 \$, correspondant à l'ajustement selon la variation de l'Indice général des prix à la consommation, conformément au bail en vigueur pour le volet Grand Centre.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 562 084,98 \$ à l'organisme Le Patro Le Prevost, pour l'année 2020, conformément au bail en vigueur entre la Ville de Montréal et l'organisme pour le volet Grand Centre;
2. d'autoriser le versement d'un montant approximatif de 48 144 \$ correspondant à l'ajustement selon la variation de l'Indice général des prix à la consommation, conformément au bail en vigueur;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1208380001

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 et 20.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

CA20 14 0020

Accorder une contribution financière non récurrente de 10 811 \$ à la Table de quartier Parc-Extension, pour la période du 4 février au 31 mars 2020, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière non récurrente de 10 811 \$ à la Table de quartier Parc-Extension, pour la période du 4 février au 31 mars 2020, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1194819001

CA20 14 0021

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Zakaria Soliman et Ousamah Younoss Soliman, à des fins de parc, un terrain vacant, connu et désigné comme étant le lot 2 165 355 du cadastre du Québec, ayant front sur le boulevard Crémazie Est, d'une superficie de 367,5 m², pour la somme de 160 000 \$, plus les taxes applicables et verser ce lot au domaine public.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Zakaria Soliman et Ousamah Younoss Soliman, à des fins de parc, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 2 165 355 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant front sur le boulevard Crémazie Est, à l'est de la 8^e Avenue, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, d'une superficie de 367,5 m², pour le prix de 160 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
3. de verser le lot 2 165 355 du cadastre du Québec au domaine public de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1198190007

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.03 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

CA20 14 0022

Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour les périodes du 1^{er} au 30 novembre et du 1^{er} au 31 décembre 2019, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA18-14009.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour les périodes du 1^{er} au 30 novembre et du 1^{er} au 31 décembre 2019, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA18-14009.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1201309001

CA20 14 0023

Autoriser une affectation de 65 000 \$ en provenance des surplus de gestion affectés - SST de l'arrondissement afin d'investir dans diverses activités liées à la santé et sécurité au travail durant

l'année 2020 et permettre de réaliser des économies et de poursuivre l'amélioration du bilan relatif aux accidents de travail dans l'arrondissement.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'autoriser une affectation d'un montant de 65 000 \$ en provenance des surplus de gestion affecté - SST de l'arrondissement afin d'investir dans diverses activités de prévention liées à la santé et la sécurité au travail durant l'année 2020 et permettre de réaliser des économies et de poursuivre l'amélioration du bilan relatif aux accidents de travail dans l'arrondissement;
2. d'imputer cette affectation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1204322001

CA20 14 0024

Autoriser une affectation maximale de 100 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour le maintien d'une brigade de propreté durant la saison estivale 2020.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'autoriser une affectation maximale de 100 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour le maintien d'une brigade de propreté durant la saison estivale 2020;
2. d'imputer cette affectation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1204518001

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.06 À 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

CA20 14 0025

Autoriser une affectation maximale de 150 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour des dépenses reliées à la réalisation de ruelles vertes et des projets de verdissement du domaine public dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension pour l'année 2020.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une affectation maximale de 150 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour des dépenses reliées à la réalisation de ruelles vertes et des projets de verdissement du domaine public dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension;

2. d'imputer cette affectation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1208069001

CA20 14 0026

Autoriser une affectation maximale de 138 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement pour financer divers projets d'entretien des parcs en 2020.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une affectation maximale de 138 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour financer divers projets d'entretien des parcs en 2020;
2. d'imputer cette affectation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1200097001

CA20 14 0027

Autoriser une affectation maximale de 670 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour la mise en place d'une équipe de déminéralisation et de plantation supplémentaire pour l'année 2020.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une affectation maximale de 670 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour la mise en place d'une équipe de déminéralisation et plantation supplémentaire pour l'année 2020;
2. d'imputer cette affectation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1200097002

CA20 14 0028

Autoriser une affectation maximale au fonds discrétionnaire des élus de 62 500 \$, à même les surplus de l'arrondissement, afin de répondre aux demandes ponctuelles d'aide financière aux organismes à but non lucratif présents dans les différents districts de l'arrondissement pour l'année 2020.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une affectation maximale au fonds discrétionnaire des élus de 62 500 \$, à même les surplus de l'arrondissement, afin de répondre aux demandes ponctuelles d'aide financière

d'organismes à but non lucratif (OBNL) présents dans les différents districts de l'arrondissement, pour l'année 2020;

2. d'imputer cette affectation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1204322002

CA20 14 0029

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 3 150 \$ à 12 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2020, comme suit : FONDS DE LA MAIRESSE : 250 \$ à Afrique au féminin; 200 \$ à Mon Resto Saint-Michel (pour Action Saint-Michel Est); 200 \$ à la Société d'histoire de Parc-Extension; 250 \$ au Mouvement contre le viol et l'inceste-Collectif de femmes de Montréal; 200 \$ au Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes; 200 \$ au Groupe des Bénévoles 1ère et 2ième Avenue; 250 \$ à Héritage hispanique du Québec; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 500 \$ au Club d'âge d'or Aurora; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 200 \$ au Groupe des Bénévoles 1ère et 2ième Avenue; 200 \$ à Hommage aux Femmes; 200 \$ à « À portée de mains »; DISTRICT DE VILLERAY : 500 \$ à la Maison d'Haïti, pour diverses activités sociales.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 3 150 \$ à 12 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2020 comme suit :

FONDS DE LA MAIRESSE

250 \$	à Afrique au féminin—pour les paniers de Noël
200 \$	à Mon Resto Saint-Michel (pour Action Saint-Michel Est)—pour la fête hivernale au parc Ovila-Légaré
200 \$	à la Société d'histoire de Parc-Extension—pour diverses activités sociales pour 2020
250 \$	au Mouvement contre le viol et l'inceste—Collectif de femmes de Montréal—pour la fête de la fin de l'année
200 \$	au Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes (C.R.A.I.C.)—pour la célébration de leur 45 ^e année de mission communautaire
200 \$	au Groupe des Bénévoles 1ère et 2ième Avenue—pour la sortie à la Cabane à sucre
250 \$	à Héritage hispanique du Québec—pour diverses activités sociales

DISTRICT DE PARC-EXTENSION

500 \$ au Club d'âge d'or Aurora—pour la sortie à la Cabane à sucre

DISTRICT DE SAINT-MICHEL

200 \$	au Groupe des Bénévoles 1ère et 2ième Avenue—pour la sortie à la Cabane à sucre
200 \$	à Hommage aux Femmes—pour l'organisation de la 8 ^e édition du Gala Hommage aux Femmes
200 \$	à « À portée de mains »—pour l'organisation de la fête hivernale au parc George-Vernot

DISTRICT DE VILLERAY

500 \$ à la Maison d'Haïti—pour deux jours d'activités en commémoration du séisme en Haïti

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1204539001

CA20 14 0030

Accepter l'offre du conseil de la Ville de déployer les services de l'escouade mobilité quant à l'application de la réglementation sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'accepter l'offre du conseil de la Ville de déployer les services de l'escouade mobilité quant à l'application de la réglementation sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1204518002

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

CA20 14 0031

Adopter le second projet de résolution PP19-14011 à l'effet de permettre la démolition des bâtiments existants situés aux 7225-7229 et 7231-7237, rue Saint-Hubert et la construction d'un nouvel immeuble de 3 étages, avec construction hors toit, accueillant un espace commercial au rez-de-chaussée et un total de 23 logements, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation aux articles 22, 24, 81 et 200 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 janvier 2020.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP19-14011 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 3 décembre 2019 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 16 janvier 2020, dûment convoquée par avis public paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 8 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu par le conseil d'arrondissement à sa séance du 3 février 2020;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'adopter le second projet de résolution PP19-14011 à l'effet de permettre la démolition des bâtiments existants situés aux 7225-7229 et 7231-7237, rue Saint-Hubert et la construction d'un nouvel immeuble de 3 étages, avec construction hors toit, accueillant un espace commercial au rez-de-chaussée et un total de 23 logements, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), en dérogation aux articles 22, 24, 81 et 200 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), et ce, aux conditions suivantes :

- la hauteur maximale pour le nouvel immeuble, incluant la construction hors toit, est de 14,5 mètres;
- une cour intérieure d'une superficie minimale de 90 m² libre au sol, devra être aménagée au centre du projet;
- le taux d'implantation minimal pour le nouvel immeuble est de 75 % et le taux d'implantation maximal est de 80 %;
- le nombre maximum de logements pour le nouveau bâtiment est de 23;

- une superficie de plancher brute minimale de 185 m² devra être dédiée à la fonction commerciale au rez-de-chaussée du bâtiment;
- la construction hors toit, au-dessus du volume donnant sur la rue Saint-Hubert, devra respecter un retrait minimal de deux fois sa hauteur par rapport au mur de façade avant;
- la construction hors toit, au-dessus du volume donnant sur la rue Saint-André, devra respecter un retrait minimal de 3,8 mètres par rapport au mur de façade avant et de 2,8 mètres par rapport aux murs latéraux;
- la façade donnant sur la rue Saint-André devra être revêtue de maçonnerie dans une proportion minimale de 50 %;
- le projet devra inclure l'aménagement d'un minimum de trois logements d'une superficie de plancher brute minimale de 90 m².

Adopté à l'unanimité.

40.01 1195898019

CA20 14 0032

Adopter le second projet de résolution PP19-14012 à l'effet de permettre la démolition des bâtiments situés aux 8300 à 8360, boulevard Saint-Laurent et d'y construire sur ces sites un bâtiment mixte de 4 étages en vertu Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et ce, en dérogation aux articles 22, 119, 551, 561 et 574 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 janvier 2020.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP19-14012 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 3 décembre 2019 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 16 janvier 2020, dûment convoquée par avis public paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 8 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu par le conseil d'arrondissement à sa séance du 3 février 2020;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'adopter le second projet de résolution PP19-14012 à l'effet de permettre la démolition des bâtiments situés aux 8300 à 8360, boulevard Saint-Laurent et d'y construire sur ce site un bâtiment mixte de 4 étages en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension (RCA04-14003), malgré les dispositions des articles 22, 119, 551, 561 et 574 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), et ce, aux conditions suivantes :

- qu'une aire d'entreposage extérieure fonctionnelle soit planifiée sur le site pour l'entreposage des bacs de matières résiduelles lors des journées de collecte;
- d'augmenter le nombre d'espace de stationnement pour vélo à au moins 1 par logement;
- qu'un concept d'affichage soit élaboré pour l'immeuble;
- que le permis de construction soit émis dans les 36 mois suivants l'approbation de la demande de projet particulier;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1191010014

CA20 14 0033

Adopter le second projet de résolution PP19-14013 à l'effet d'autoriser l'installation de deux enseignes sur le bâtiment situé au 400, boulevard Crémazie Ouest, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation à l'article 443.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 janvier 2020.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP19-14013 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 3 décembre 2019 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 16 janvier 2020, dûment convoquée par avis public paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 8 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu par le conseil d'arrondissement à sa séance du 3 février 2020;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'adopter le second projet de résolution PP19-14013 à l'effet d'autoriser l'installation de deux enseignes sur le bâtiment situé au 400, boulevard Crémazie Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions de l'article 443.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), aux conditions suivantes :

- que les enseignes installées soient conformes aux plans 00 et 02, datés du 8 octobre 2019, préparés par Barbo enseignes et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 novembre 2019;
- que la présente autorisation devienne nulle et sans effet, si dans les 6 mois suivant son entrée en vigueur, les enseignes n'ont pas été installées sur le bâtiment.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1196996022

CA20 14 0034

Adopter le premier projet de résolution PP20-14001 à l'effet de permettre le prolongement, au 2^e étage, de la pâtisserie existante au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 750-758, rue Saint-Roch, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation aux articles 119, 159, 162 et 184 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de résolution PP20-14001 à l'effet de permettre le prolongement, au 2^e étage, de la pâtisserie existante au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 750-758, rue Saint-Roch, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 119, 159, 162 et 184 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), aux conditions suivantes :
 - que la superficie totale de l'établissement ne soit pas supérieure à 1 200 m²;
 - qu'il n'y ait pas d'équipements générant des bruits et des odeurs à l'extérieur du bâtiment;
 - que l'usage « pâtisserie » soit autorisé exclusivement au niveau inférieur au rez-de-chaussée, au rez-de-chaussée et au niveau immédiatement supérieur au rez-de-chaussée;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1201385001

CA20 14 0035

Adopter le premier projet de résolution PP20-14002 à l'effet de permettre l'occupation à des fins d'habitation de 6 logements du bâtiment situé sur la propriété située aux 8151-8157, avenue Stuart ainsi que l'ajout d'un 3^e étage en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation aux articles 119, 389, 413.0.3 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de résolution PP20-14002 à l'effet de permettre l'occupation à des fins d'habitation de 6 logements du bâtiment situé sur la propriété située aux 8151-8157, avenue Stuart ainsi que l'ajout d'un 3^e étage en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 119, 389, 413.0.3 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), aux conditions suivantes :
 - que le 3^e étage soit construit en recul par rapport à la façade, soit à au moins 2 fois sa hauteur par rapport au mur de façade du bâtiment;
 - que la couleur du revêtement extérieur de l'agrandissement s'intègre davantage avec celle du revêtement du bâtiment existant et avec celle du cadre bâti environnant;
 - que la couleur des ouvertures et des saillies du bâtiment existant s'intègre avec celle du revêtement extérieur du bâtiment existant;
 - qu'au moins 2 arbres soient plantés en façade sur la propriété;
 - que le permis de transformation soit émis dans les 24 mois suivants l'approbation de la demande de projet particulier.Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une d'assemblée publique de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1201010001

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

CA20 14 0036

Donner un nouvel avis de motion, afin de continuer les effets juridiques sur le territoire de l'arrondissement, du Règlement 01-283-107 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement » qui vise à remplacer les plans de l'annexe A par des grilles des usages et des normes et d'abroger les dispositions relatives aux maisons de chambres, aux hôtels et aux hôtels-appartements.

NOUVEL AVIS DE MOTION

Nouvel avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement Giuliana Fumagalli, du Règlement 01-283-107 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » afin de remplacer les plans de l'annexe A par des grilles des usages et des normes et d'abroger les dispositions relatives aux maisons de chambres, aux hôtels et aux hôtels-appartements.

40.06 1191010016

CA20 14 0037

Donner un nouvel avis de motion, afin de continuer les effets juridiques sur le territoire de l'arrondissement, du Règlement RCA06-14001-18 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement » qui vise à assurer la cohérence avec le Règlement 01-283-107 et d'abroger certains secteurs.

NOUVEL AVIS DE MOTION

Nouvel avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement Giuliana Fumagalli, du Règlement RCA06-14001-18 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » afin d'assurer la cohérence avec le Règlement 01-283-107 et d'abroger certains secteurs.

40.07 1196495017

CA20 14 0038

Donner un nouvel avis de motion, afin de continuer les effets juridiques sur le territoire de l'arrondissement, du Règlement RCA19-14011 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les clôtures de l'ancienne Ville de Montréal, à l'égard du territoire de l'arrondissement » qui vise à assurer la cohérence avec le Règlement 01-283-107.

NOUVEL AVIS DE MOTION

Nouvel avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement Giuliana Fumagalli, du Règlement RCA19-14011 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les clôtures de l'ancienne Ville de Montréal, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » afin d'assurer la cohérence avec le Règlement 01-283-107.

40.08 1196495021

CA20 14 0039

Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du futur bâtiment situé au 8325, avenue Christophe-Colomb de l'obligation de fournir 11 unités de stationnement sur la propriété pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de 108 logements, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du futur bâtiment situé au 8325, avenue Christophe-Colomb (lot 6 323 262), de l'obligation de fournir 11 unités de stationnement sur la propriété pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de 108 logements, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Adopté à l'unanimité.

40.09 1196495015

CA20 14 0040

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un nouveau bâtiment situé au 8325, avenue Christophe-Colomb.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A001,

A100, A101, A102, A103, A104, A109, A300 et A400 datés du 20 décembre 2019 et du 10 janvier 2020, préparés par Alain-Serge Marchand architecte, ainsi que le document complémentaire daté du 17 janvier 2020, préparé par Pascal Bauer architectes paysagistes et GMAD Architecte, visant la construction d'un nouveau bâtiment situé au 8325, avenue Christophe-Colomb (lot 6 323 262), et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 17 janvier 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1196495016

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

CA20 14 0041

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment de deux étages avec construction hors toit, abritant 1 logement, sur la propriété située au 7198, rue Berri.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans intitulés « Résidence Berri », préparés par Microclimat, visant la construction d'un bâtiment de deux étages avec construction hors toit, abritant 1 logement, sur la propriété située au 7198, rue Berri, et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 10 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1191010018

CA20 14 0042

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant le projet «Atelier Castelnau phase 4» de la propriété située aux 65 à 95, rue De Castelnau Ouest.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans intitulés « Projet 65-95, rue Castelnau Ouest - Phase 4 », datés de janvier 2020, préparés par Provencher_Roy, visant le projet « Atelier Castelnau phase 4 » de la propriété située aux 65 à 95, rue de Castelnau Ouest, et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 14 janvier 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1201010002

CA20 14 0043

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un stationnement étagé accessoire sur la propriété située au 1100, boulevard Crémazie Est.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A001, A100, A101, A102, A300 et A400 datés du 20 décembre 2019 et du 10 janvier 2020, préparés par Alain-Serge Marchand architecte, ainsi que le document complémentaire daté du 17 janvier 2020, préparé par Pascal Bauer architectes paysagistes et GMAD Architecte, visant la construction d'un stationnement étagé accessoire sur la propriété située au 1100, boulevard Crémazie Est, et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 17 janvier 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1196495022

CA20 14 0044

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'ajout d'un étage sur le bâtiment situé au 7027, avenue Bloomfield.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les pages A-001, A-098, A-201 et A-401 des plans datés du 14 janvier 2020, préparés par Studio D&A, visant l'ajout d'un étage sur le bâtiment situé au 7027, avenue Bloomfield, et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 janvier 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1196996023

CA20 14 0045

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un nouveau bâtiment sur la propriété située au 9509 à 9511, avenue De Lorimier.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A000, A100, A104, A200, A201, A202 et A203, datés du 9 janvier 2020, préparés par Jean-Christophe Leblond architecte, visant la construction d'un nouveau bâtiment situé au 9509 à 9511, avenue De Lorimier, et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 14 janvier 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1196495023

CA20 14 0046

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment de deux étages sur la propriété située au 8280, 10^e Avenue.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans 6.0, 7.0, 8.0, 9.1 et 9.2, datés du 3 décembre 2020, préparés par Gilles Dessureault architecte, visant la construction d'un bâtiment de deux étages abritant 2 logements sur la propriété située au 8280, 10^e Avenue, et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 janvier 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1196996024

CA20 14 0047

Prendre acte du dépôt au comité exécutif, de la reddition de comptes financière relative à la gestion du parc Jarry, conformément au Règlement 08-056 intitulé « Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements ainsi qu'à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville » pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de prendre acte du dépôt au comité exécutif, de la reddition de comptes financière relative à la gestion du parc Jarry, conformément au Règlement 08-056 intitulé « Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements ainsi qu'à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville » pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

60.01 1201700001

CA20 14 0048

Prendre acte du dépôt au conseil municipal, du bilan portant sur l'application du Règlement 04-041 intitulé « Règlement sur l'utilisation des pesticides » pour le territoire de l'arrondissement au 31 décembre 2019.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de prendre acte du dépôt au conseil municipal, du bilan portant sur l'application du Règlement 04-041 intitulé « Règlement sur l'utilisation des pesticides » pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au 31 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

60.02 1206643001

Levée de la séance

À 21 h 30, la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordonnances contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 9 mars 2020.